



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors d'une future séance du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville, les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande de dérogation mineure N° DM 2021-001**

Propriétaires : Coriden Inc.

Demandeur : Structures Stross Napierville Inc.

Lot : 5 826 122

Zone : R-201


**Nature de la demande :** La présente demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment à 20 mètres de la limite de propriété avant alors que la réglementation prévoit une marge minimale de 30 mètres.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil sur le sujet doit faire parvenir par écrit, avant le 24 mai 2021, soit une lettre ou un courriel à [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca). Ce document devra obligatoirement inclure :

- nom et prénom, adresse résidentielle, numéro de téléphone
- question ou commentaire sur la demande de dérogation mineure

Vos questions et commentaires seront soumis à la considération des membres du conseil en vue de la séance.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 7<sup>e</sup> jour de mai 2021.

  
**James L. Lacroix**  
Directeur général &  
secrétaire-trésorier